

Relatif à la fin des fonctions de la Directrice des Ressources Humaines

Le Président de l'Université des Antilles

- Vu le code de l'Education ;
- Vu les statuts de l'université des Antilles approuvés par le Conseil d'Administration du 23 février 2021 ;
- Vu l'arrêté n° 2021-111 en date du 5 février 2021 portant nomination de Madame Gladys BERTO GAL en qualité de directrice des ressources humaines (DRH) de l'Université des Antilles ;
- Vu la délibération n° 2022-02 du Conseil d'Administration de l'UA du 14 février 2022 portant élection de Monsieur Michel GEOFFROY en qualité de Président de l'Université des Antilles (UA) ;

ARRETE

Article 1

A sa demande, il est mis fin aux fonctions de **Madame Gladys BERTO GAL**, Attachée d'Administration d'Etat, en qualité de directrice des ressources humaines (DRH) de l'Université des Antilles, à compter **du 1er juin 2022**.

Article 2

L'arrêté n°2021-111 du 5 février 2021 est **abrogé**.

Article 3

Le directeur général adjoint des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pointe-à-Pitre, le 1^{er} juin 2022

Le Président de l'Université des Antilles



Pr. Michel GEOFFROY